ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/ CARPA/ CIPM/2026 DU 28 OCTOBRE 2026 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL AU CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT (CARPA) AU TITRE DE L'ANNEE 2027 EN PROCEDURE D'URGENCE.

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA), porte à la connaissance des soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres susvisé, que le Dossier d'Appel d'Offres a été modifié ainsi qu'il suit :

Dans l'Avis d'Appel d'Offres en français et en anglais:

Au lieu de :

Dans la version en français :

12. Remise des offres
L'offre devra être transmise en ligne par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **23 octobre 2026 à 14 heures.** Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National OUVERT N°07/AONO/CARPA/CIPM/2026 DU 28 OCTOBRE 2026 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL AU CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT (CARPA), AU TITRE DE L'EXERCICE 2027 : EN PROCEDURE D'URGENCE. Dans les délais impartis.

Dans la version en anglais :

12. Submission of Bids
The bid must be submitted online by the bidder on the COLEPS platform no later than **November 23, 2026 at 2 pm** A backup copy of the bid, saved on a USB drive or CD/DVD, must be submitted in a sealed envelope clearly and legibly marked "backup copy", in addition to the following statement:

Open National Invitation to Tender N° 07/AONO/CARPA/CIPM/2026 of October 28, 2026 for the Subscription of Staff Health Insurance to Support Council for the Realization of Partnership Contracts (SCRPC) in urgent procedure

To be opened only during the bid opening session

LIRE PLUTOT :

12. Remise des offres

L'offre devra être transmise en ligne par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **23 Novembre 2026 à 14 heures.** Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », **ainsi qu'une copie de l'offre financière témoin scellée** qui devra être transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics pour conservation, portant la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National OUVERT N°07/AONO/CARPA/CIPM/2026 DU 28 OCTOBRE 2026 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL AU CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT (CARPA), AU TITRE DE L'EXERCICE 2027 : EN PROCEDURE D'URGENCE. Dans les délais impartis.

12. Submission of Bids

The bid must be submitted online by the bidder via the COLEPS platform no later than November 23, 2026, at 2:00 PM. A backup copy of the bid, saved on a USB drive or CD/DVD, must be submitted in a sealed envelope clearly and legibly marked "backup copy," **with a sealed copy of the sample financial bid**, which must be sent to the public procurement regulatory body for safekeeping, bearing the following inscription:

Open National Invitation to Tender N° 07/AONO/CARPA/CIPM/2026 of October 28, 2026 for the Subscription of Staff Health Insurance to Support Council for the Realization of Partnership Contracts (SCRPC) in urgent procedure

Au lieu de :

15. Critères d'évaluation

15. 1 Critères éliminatoires

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis avec la Manuscrite, assorti du récépissé de consignation délivré par la CDEC ;
- Non -production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier Administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- le non-respect du format de fichier des offres ;

- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- L'absence d'agrément ;
- une note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- la présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- la mise sous administration provisoire ou de redressement du soumissionnaire par la CIMA ;
- Absence de la capacité financière ;
- la non-conformité du mode de soumission ;
- l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS

15. Evaluation Criteria
15.1 Elimination Criteria

The elimination criteria establish the minimum conditions that must be met to be admitted to the evaluation based on the essential criteria. They are not subject to scoring. Failure to comply with these criteria will result in the rejection of the bidder's offer.

These include:

- Absence of a bid bond at the time of bid opening, accompanied by a handwritten note and the deposit receipt issued by the CDEC;
- Failure to submit, within 48 hours, any document in the administrative file deemed non-compliant or missing at the time of bid opening (except for the bid bond);
- False statements, fraudulent maneuvers, or falsified documents;
- Absence of a sworn statement attesting to the absence of abandoned construction sites during the last three years;
- Failure to comply with the bid file format;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Lack of accreditation;
- A technical score below 80 out of 100;
- The presence of financial information in the technical offer;
- The placement of the bidder under provisional administration or receivership by CIMA;
- Absence of of financial capacity

Non-compliance of the submission method;

- The absence of a backup copy in case of a malfunction of the COLEPS platform.

LIRE PLUTOT :

15. Critères d'évaluation
15. 1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis avec la manuscrite, assorti du récépissé de consignation délivré par la CDEC;
- Non -production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- le non-respect du format de fichier des offres ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- l'absence d'agrément ;
- d'une note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- la présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- la mise sous administration provisoire ou de redressement du soumissionnaire par la CIMA ;
- Absence de la capacité financière ;
- la non-conformité du mode de soumission ;
- l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le BPU, le DQE).

15. Evaluation Criteria

15.1 Elimination Criteria

The elimination criteria establish the minimum conditions that must be met to be admitted to the evaluation based on the essential criteria. They are not subject to scoring. Failure to comply with these criteria will result in the rejection of the bidder's offer.

These include:

- Absence of a bid bond at the time of bid opening, accompanied by a handwritten note and the deposit receipt issued by the CDEC ;
- Failure to submit, within 48 hours, any document in the administrative file deemed non-compliant or missing at the time of bid opening (except for the bid bond);
- False statements, fraudulent maneuvers, or falsified documents;
- Absence of a sworn statement attesting to the absence of abandoned construction sites during the last three years;
- Failure to comply with the bid file format;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Lack of accreditation;
- A technical score below 80 out of 100;

- The presence of financial information in the technical offer;
- The placement of the bidder under provisional administration or receivership by CIMA;
- Absence of of financial capacity;
- Non-compliance of the submission method;
- The absence of a backup copy in case of a malfunction of the COLEPS platform;
- Absence of an element of the financial offer (the submission, the unit price schedule, the bill of quantities)

Dans le RPAO point 25

Au lieu de :

Critères éliminatoires :

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis avec la manuscrite, assorti du récépissé de consignation délivré par la CDEC ;
- Non -production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- l'absence d'agrément ;
- d'une note technique inférieure à 80 points sur 100;
- la présence d'informations financières dans l'offre technique;
- la mise sous administration provisoire ou de redressement du soumissionnaire par la CIMA ;
- Absence de la capacité financière ;
- la non-conformité du mode de soumission ;
- l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

LIRE PLUTOT :

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis avec la manuscrite, assorti du récépissé de consignation délivré par la CDEC;
- Non -production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;

- le non-respect du format de fichier des offres ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- l'absence d'agrément ;
- une note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- la présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- la mise sous administration provisoire ou de redressement du soumissionnaire par la CIMA ;
- Absence de la capacité financière ;
- la non-conformité du mode de soumission ;
- l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le BPU, le DQE).

Pièce n°13: Liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

Au lieu de :

1/ Banques agréés

1 - Access bank Cameroon,
2- Afriland first bank,
3- Bange bank,
4- Banque atlantique Cameroun,
5- Banque camerounaise des petites et moyennes entreprises,
6- Banque gabonaise pour le financement international,
7- Bicec,
8- Citibank Cameroun,
9- Commercial bank-Cameroun,
10- CCA-bank,
11- Ecobank,
12- la Régionale bank,
13- NFC-bank,
14- SCB-Cameroun,
15- Société générale Cameroun,
16- Standard Chartered bank Cameroun,
17- Union bank of cameroon et
18- United bank for Africa.

2/ Assurances agréés

1- Activa assurances,
2- Area assurances,

3- Atlantique assurances Cameroun,
4- Chanas assurances S.A,
5- CPA S.A,
6- NSIA assurances S.A,
7- PRO assur A.A,
8- Prudential general insurance,
9- Royal Onyx insurance,
10- SAAR S.A,
11- Sanlam assurances Cameroun et
12- Zenith insurance.

LIRE PLUTOT

1/ Banques agréés

1 - Access bank Cameroon,
2- Afriland first bank,
3- Bange bank,
4- Banque atlantique Cameroun,
5- Banque camerounaise des petites et moyennes entreprises,
6- Banque gabonaise pour le financement international,
7- Bicec,
8- Citibank Cameroun,
9- Commercial bank-Cameroun,
10- CCA-bank,
11- Ecobank,
12- la Régionale bank,
13- NFC-bank,
14- SCB-Cameroun,
15- Société générale Cameroun,
16- Standard Chartered bank Cameroun,
17- Union bank of cameroon et
18- United bank for Africa.

2/ Assurances agréés

1- Activa assurances,
2- Area assurances,
3- AFG assurances,
4- Chanas assurances S.A
5- CPA S.A,
6- LD assurances,
7- AFRI assurances,
8- NSIA assurances S.A,

9- PRO assur S.A,
10- Belife Insurance General,
11- Royal Onyx insurance,
12- SAAR S.A,
13- Sanlam Allianz assurances Cameroun
14- Zenith insurance S.A.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Yaoundé, le 17 Novembre 2026

Le Président du CARPA



Bondoma Yokono Dieudonné